

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 9 novembre 2021 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - C. BASTIDE - D. SAUVADE

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par G. REQUENA - JD. POUSSIER par L. GASC - A. CHOUKROUN par M. ROUVIER - C. AZAIS par C. PROUTEAU - G. GUIRAUD par C. PINO

Absent excusé : J. GROSSO

Absent : JF. MARY

12. Demande de financement pour l'étude de programmation commerciale dans le cadre des politiques Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain

Cité maritime située entre étang de Thau et mer Méditerranée, la ville de Marseillan regroupe près de 8 000 habitants. Elle bénéficie de nombreux atouts : rayonnement touristique, pêche, vigne..., qui contribuent à son attractivité et à la qualité du cadre de vie.

Le programme Petites Villes de Demain, porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, a pour objectif d'accompagner le renouveau des villes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité. La ville de Marseillan s'est engagée dans ce dispositif d'accompagnement, qui constitue un accélérateur des projets de territoire, et qui soutient les dynamiques de transition déjà engagées.

Ce programme, tout comme celui de Bourg Centre promu par la Région Occitanie, doit permettre à la ville de faciliter l'engagement et la réalisation de projets, comme la continuité des aménagements des espaces publics et la poursuite d'une stratégie de développement urbain et de valorisation du patrimoine marseillanais, permettant à Marseillan de conforter son statut de centralité face aux autres centres urbains plus importants d'Agde et de Sète.

Ainsi, la demande de financement est validée par l'Etat, instruit par la Région et financé à 50 % par la Banque des Territoires.

L'aménagement de la zone portuaire de Marseillan, qui a fait l'objet d'un plan de développement à la fois ambitieux et qualitatif à l'occasion du départ de la cave coopérative, permet de répondre à cet enjeu de renforcement de pôle attractif et de complémentarité port/plage.

Le projet d'aménagement de la zone portuaire de Marseillan entame aujourd'hui une première phase de mise en œuvre.

Pour compléter ce plan d'aménagement, la commune souhaite disposer d'une étude sur le programme commercial pouvant être développé, plus particulièrement sur :

- les possibilités d'évolution et de relocalisation des activités existantes dans les locaux installés sur le port en face de l'immeuble de logement de la société NEXITY,
- la nature du programme commercial envisageable pour les locaux prévus en rez-de-chaussée de cet immeuble.

L'étude devra prendre en compte l'intensité concurrentielle existante dans l'environnement de Marseillan, définir un positionnement de l'offre à partir d'une vision globale, et formuler une logique de complémentarité entre le secteur plage et ville.

L'étude prendra en compte l'analyse du chaland actuel, des entretiens avec les commerces impactés et des recommandations et scénarios.

L'étude est prévue sur 2 mois pour un coût global de 14.025 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Pourcentage	Montant HT
Banque des territoires	50%	7.012,50 €
Commune	50 %	7.012,50 €
	Coût de l'étude	14.025,00 €

Il appartient au conseil municipal :

D'approuver le plan de financement présenté,

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches relatives à la demande de subvention

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la demande de subvention pour l'étude de programmation commerciale décrite ci-dessus.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A LA MAJORITE

(Pour 23, Contre 4)

Approuve le plan de financement présenté,

Autorise M. le Maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches relatives à la demande de subvention

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la demande de subvention pour l'étude de programmation commerciale décrite ci-dessus.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

